

« Evaluer » un projet éducatif de département : quelles possibilités pour le changement ?

Proposition à cheval sur l'Axe 2 et 3.

Notre communication porte sur l'étude du Projet Educatif Départemental (PED) mis en place en 2012 par un grand département français particulièrement touché par la problématique des inégalités. Dans un contexte de la spatialisation des problèmes éducatifs le Département en question assume des responsabilités éducatives facultatives à destination des « jeunes » du territoire qu'il développera au travers d'une pluralité de dispositifs fortement concentrés sur les collèges. Face à la démultiplication des dispositifs locaux caractéristique de l'évolution des politiques éducatives, ce PED ne s'est pas voulu « *un nouveau dispositif* » de plus, mais « *une politique mettant en cohérence, en synergie, en complémentarité, des actions éducatives relevant de chaque partenaire : établissements, Éducation nationale, associations, parents, Département..* ». Il est fondé sur « *les principes de co-éducation, de démarche partenariale et d'équité territoriale* ». Arrivé à échéance à la fin de sa 1^{ère} phase de mise en œuvre fin 2015, le Conseil départemental (CD) a souhaité engager une procédure « d'évaluation ». Celle-ci doit accompagner la construction d'un second projet (PED2) qui pourra démarrer en 2016 et qui vise à « corriger », « réformer » ou « refonder » le premier.

Ayant participé à cette démarche d'évaluation par l'intermédiaire d'une étude, cette communication nous permet de proposer une double réflexion : premièrement sur ce que peut faire ou pas un département pour renforcer la lutte contre les inégalités sociales en matière d'éducation et de scolarisation, par-delà ses compétences obligatoires (mais non sans lien avec elles, notamment en ce qui concerne les questions de sectorisation), les freins et les possibilités d'action en ce domaine ; deuxièmement sur ce qui est attendu et entendu en matière d'évaluation, les types de problèmes que le CD se donne ainsi la possibilité de reconnaître, et ceux qu'il ne reconnaît pas ou que la logique du Projet contribue à constituer comme hors de portée de son action.

En ce qui concerne la première réflexion, les actions portées par le PED apparaissent très ambivalentes : elles peuvent apporter un soutien aux équipes pédagogiques des collèges, et concourent parfois aussi à enrichir les dynamiques éducatives adressées aux élèves, mais elles peuvent aussi contribuer à renforcer des dynamiques d'action socialement différenciatrices. De fait, malgré son ambition, son originalité et les moyens dont il s'est doté le PED n'est pas parvenu à dépasser la logique de « dispositifs » qui a vu l'action éducative locale « basculer vers une forme d'ingénierie inextricablement sociale et pédagogique » (Barrère, 2013) mais aussi, avec elle, certaines formes de division sociale du travail éducatif générées par le fonctionnement sélectif scolaire : externalisation des difficultés scolaires, risques de renforcement des processus de différenciation internes et externes aux établissements, et du « dualisme des dimensions cognitives et comportementales de l'enseignement » accompagnant le mode de travail en partenariat (Tardif et Levasseur, 2010), populisme pédagogique, prédominance d'un discours régulateur (Bernstein, 2007).

Concernant la deuxième réflexion, les possibilités de changement pour la mise en œuvre d'un autre Projet éducatif se voient fortement limitées par le manque de transversalité et la segmentation des actions du département dans ses compétences obligatoires ici associées en mode additif, comme celui-ci le reconnaît, mais aussi par des modes de catégorisation, de spatialisation et de problématisation des questions éducatives ancrés dans les pratiques existantes, les attentes plurielles et elles-mêmes fort ambivalentes des établissements, ainsi que la temporalité politique et de l'organisation bureaucratique. Ces facteurs, malgré notre étroite collaboration et les relations de confiance qui ont pu être nouées, ont limité également les possibilités de dialogue entre les questionnements développés par notre recherche et la politique du CD, celle-ci incorporant de fait en elle-même une représentation et des attentes en matière de recherche et de « savoirs pertinents », qui résument la procédure dite d'évaluation. Ces attentes mettent le chercheur au défi de l'utilité, du réalisme et de la pertinence ; elles l'aident à rompre avec toute velléité persistante de posture surplombante ou dénonciative, mais elles rendent plus difficiles encore de ne pas « renoncer à des options condamnées d'avance ou tenues pour inaccessibles dans les circonstances présentes » (Ogien, 1995).

L'étude réalisée a consisté principalement en un recueil « d'entretiens guidés », une analyse des documents constitués par le CD et une animation d'échanges collectifs par constitution d'un groupe de travail « mixte » (c'est-à-dire associant des acteurs du CD et ses partenaires). Les entretiens ont été effectués auprès de représentants de trois ensembles d'acteurs : les établissements (échantillon de 10 collèges choisis en fonction de plusieurs critères, dont ceux de l'emplacement et de l'« usage » des actions, projets et dispositifs du Département) ; les responsables de quelques associations conceptrices de projets ; et les acteurs du CD engagés dans la programmation et le suivi des actions et dans la conception du PED.